



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOZÈRE

MAIRIE DE NAUSSAC-FONTANES

Rue de l'église
48300 NAUSSAC-FONTANES

Tél : 04 66 69 16 59 ou 04 66 69 06 41 Courriel : naussac-fontanes.mairie@orange.fr

Contrat de location de la salle municipale de FONTANES

Location de la salle communale de Fontanes

Mairie de Naussac-Fontanes

Tél 0466691659 ou 0466690641, email naussac-fontanes.mairie@orange.fr

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Tél..... email.....Date de naissance.....

Désire louer la salle communale de Fontanes le.....

Nature de la manifestation

Prix :€ Caution : 500 €

Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés. Le chèque de caution ne sera pas encaissé, hormis si des dégradations sont constatées lors de l'état des lieux de sortie.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes affiché à l'intérieur de la salle, et accepte le contrat de location suivant :

- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et l'adjoint au maire devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la mairie (les chemins d'accès devront être laissés libres, ne pas stationner devant les garages).
- Il faut respecter les plates-bandes.
- Un état des lieux complet sera fait avant et après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol. En cas de dégradation, le maire est autorisé, après mise en demeure, à faire effectuer la remise en état aux frais du locataire responsable des désordres.**
- La vaisselle sera rendue propre.
- Les sols devront être balayés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non-respect, une pénalité sera facturée.**
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le grand container situé à proximité de la salle.
- La cour sera nettoyée.
- Il ne faut rien fixer au mur avec clou ou punaises.
- Tout dysfonctionnement de la sonorisation ou des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.
- **Il est interdit de fumer dans la salle.**
- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits. **Un limiteur de son est installé, en cas de dépassement du seuil préétabli une coupure des prises électriques de la salle s'opérera automatiquement**
- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**

Pour la remise des clés, téléphoner à Mr LAIR Didier (0687061735), la semaine précédant la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire déclare avoir souscrit une assurance en responsabilité civile.

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Fait à le.....

Signatures :

Bon pour accord

Le locataire,

Le Maire, BRUN Jean-Louis

Par délégation l'adjoint : LAIR Didier